

de la francophonie, toutes les composantes de celle-ci sont juridiquement et moralement sur un pied d'égalité. La langue française est leur bien commun et toutes les civilisations représentées dans l'ensemble francophone doivent susciter un pareil intérêt et faire l'objet d'une même attention. (Signalons, à titre d'exemples, que lors de la fondation de l'AUPELF — Association des universités partiellement ou entièrement de langue française — ce sont des universitaires français qui ont proposé de limiter au tiers des votants les suffrages exprimés par les universités françaises afin d'empêcher que du fait de leur nombre, elles ne dominent l'assemblée générale. D'autre part, au sein de l'Agence de Coopération culturelle et technique, la France ne dispose que d'une voix dans les diverses instances, comme chacun des autres membres. Des dispositions analogues se retrouvent dans la plupart des organisations internationales francophones.)

Au reste, depuis le début, les pouvoirs publics français ont marqué une très grande discrétion. Afin certes d'échapper au reproche toujours latent de «néo-impérialisme culturel» mais aussi pour bien souligner la totale liberté et l'entière spontanéité des initiatives prises au nom de la francophonie, Paris n'a nullement «poussé à la roue» mais a fait preuve, au contraire, d'une grande réserve, en particulier au moment de la naissance de l'Agence de Coopération, au point même d'encourir le reproche d'indifférence de la part de certains des artisans de cette initiative.

Cela au moins est acquis aujourd'hui et cela peut être important pour l'avenir: dans les institutions et associations francophones, aujourd'hui, il n'y a pas de sentiment de tutelle par l'une quelconque des composantes.

Un large éventail d'organisations

Éphémères ou durables, les associations et institutions se plaçant à l'enseigne de la «francophonie» (et les publications périodiques aussi) se multiplièrent à partir de 1960 et surtout de 1965, témoignant de l'attrait, sinon toujours de la fécondité, de l'idéal nouveau. Il serait fastidieux d'essayer d'en dresser une liste exhaustive et cela n'irait d'ailleurs pas sans risques. Signalons quelques jalons.

Dès avant 1960, on vit naître (1953) l'Union culturelle française, grand dessein partiellement avorté, puis l'Association internationale des journalistes de langue française (1954) qui devait trouver un second souffle et une autre appellation (Union de la presse et des journalistes de langue française), en 1972. Dans l'ensemble

des quelque 25 à 30 associations et organismes internationaux de langue française (non gouvernementaux ou paragouvernementaux), retenons ceux qui, à l'heure actuelle, jouissent de la plus grande notoriété et commandent le plus grand rayonnement: l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) née en 1961 et, en quelque sorte, la «doyenne» des organisations non gouvernementales (ONG) francophones; le Conseil international de la langue française (1967), «conscience linguistique» de la francophonie; l'Association internationale des parlementaires de langue française (1968) dont le rôle fut déterminant dans la naissance de l'Agence de Coopération culturelle et technique. Parmi les associations «spécialisées», on retiendra en particulier la Fédération internationale des professeurs de français, le Comité international des historiens et géographes de langue française, l'Institut des pays de droit d'expression française, l'Association des écrivains de langue française, l'Union internationale des éditeurs de langue française, toutes ou presque nées entre 1965 et 1970. Sociologues, économistes, médecins etc. de langue française disposent également d'associations internationales, sans oublier les journalistes (déjà nommés) ni la fédération internationale des jeunes chambres économiques de langue française.

Il faut faire une place à part à un organisme dont on entend peu parler mais qui est éminemment utile et extrêmement efficace: la Communauté radiophonique et télévisuelle des pays de langue française. Née au début des années 60, elle regroupe actuellement les radiodiffusions et télévisions nationales de France, Belgique, Canada, Suisse et a des contacts suivis avec les organismes analogues de la plupart des pays francophones.

Cette Communauté joue depuis bientôt 15 ans un rôle considérable dans le développement des échanges de programmes entre ses membres et dans la concertation. Sur le plan de la connaissance mutuelle entre les pays francophones, c'est assurément l'instrument le plus utile. On doit notamment à la Communauté radiophonique et télévisuelle un très fort accroissement des échanges de reportages et de documentaires sur tous les aspects de l'activité des divers pays francophones. Sous l'angle culturel et sous l'angle de l'information générale, son rôle est primordial. C'est à elle que l'on doit aussi divers grands concours (théâtre, musique, chanson) et des émissions régulières sur la situation et les problèmes de la langue